

RÉFECTION DU BÂTIMENT ATCO  
PARC NATIONAL FORILLON, GASPÉ  
CENTRE OPÉRATIONNEL  
1501 BOUL. FORILLON, GASPÉ



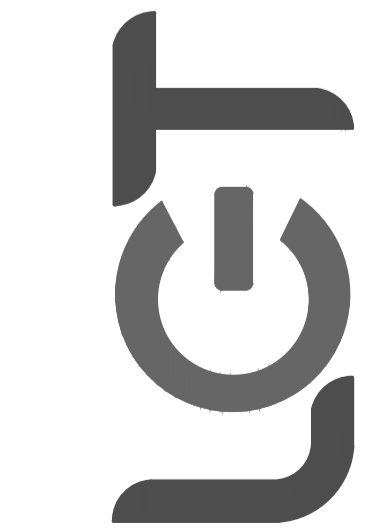
Parcs  
Canada

Parks  
Canada

## LISTE DES PLANS

### STRUCTURE

S-1/1 STRUCTURE - PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE - PLAN DU TOIT - COUPES & DÉTAILS -  
NOTES GÉNÉRALES



ISO 9001 : 2008  
Accréditation LEED



5, rue Saint-Germain Est, bureau 203  
Rimouski (Québec) G5L 1A1

Té.: (418) 733-3133  
Tééc.: (418) 732-3275

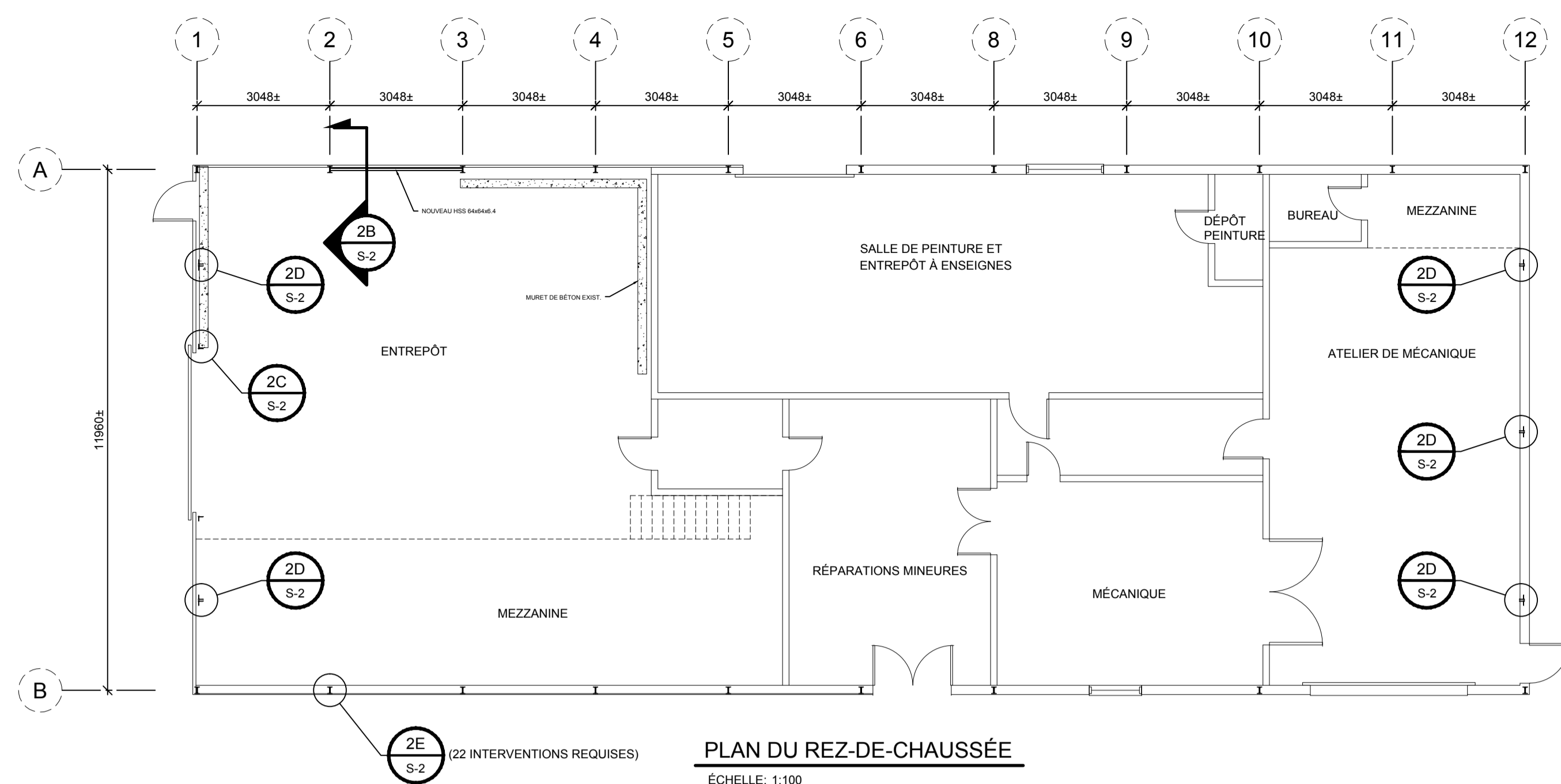
lgt@lgt.ws  
www.lgt.ws

STRUCTURE  
RÉFECTION DU BÂTIMENT ATCO - PARC NATIONAL FORILLON

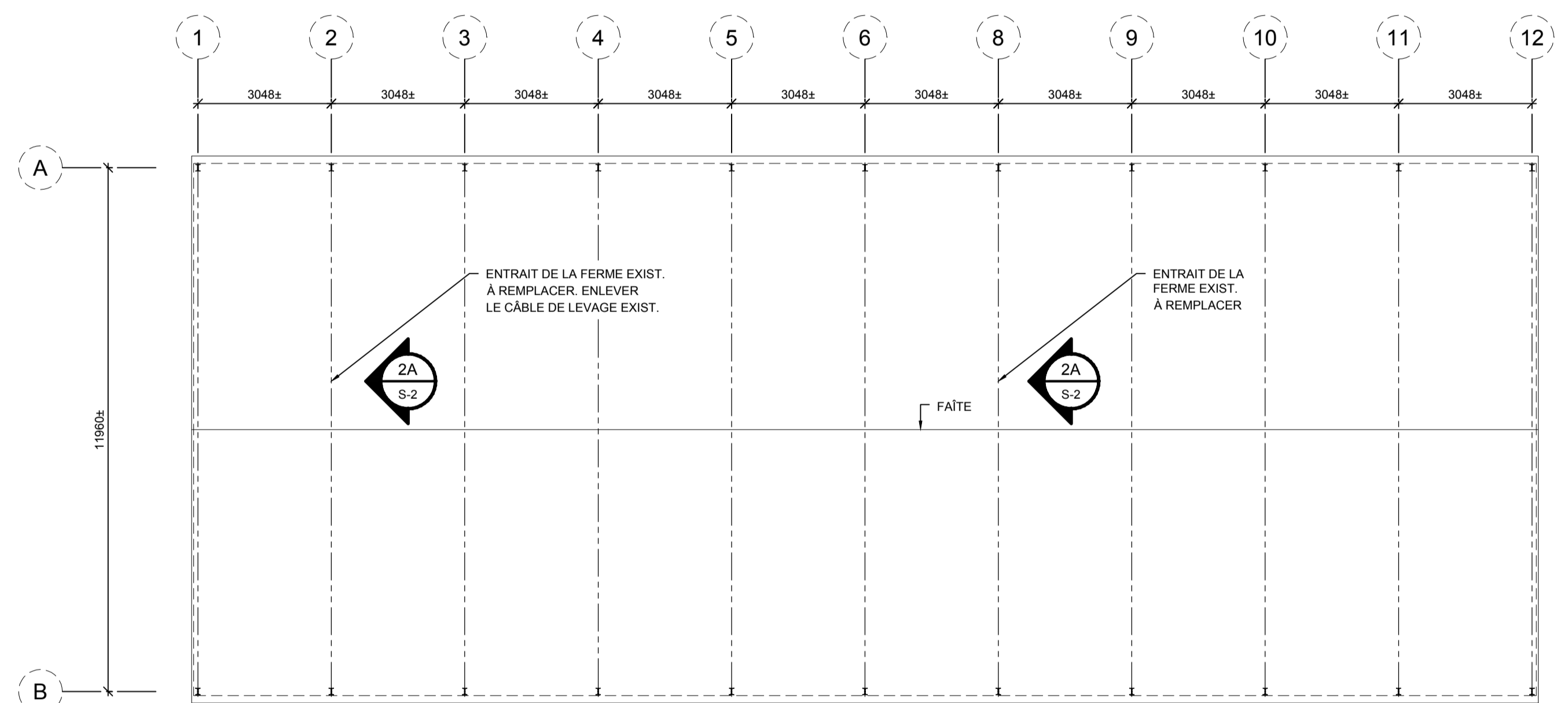
DATE : 2016-10-11

NO DE RÉFÉRENCE : 16P690-01

APPEL D'OFFRES RÉV 01



PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE  
ÉCHELLE: 1:100



PLAN DU TOIT  
ÉCHELLE: 1:100

NOTES GÉNÉRALES

GÉNÉRALITÉS

TOUS LES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE RÉALISÉS CONFORMÉMENT AU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC-CHAPITRE 1, BÂTIMENT ET AU CODE NATIONAL DU BÂTIMENT-CANADA 2010 (MODIFIÉ).

L'ENTREPRENEUR DOIT VISITER LES LIEUX ET S'Y FAMILIARISER COMPLÈTEMENT AVANT DE SOUMISSIIONNER.

IL EST DE LA RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR DE S'ASSURER QUE TOUTS LES ÉLÉMENTS DEMANDÉS AUX PLANS ET DEVIS SOIENT INCLUS À SA SOUMISSION, QU'ILS SOIENT FOURNIS ET INSTALLÉS PAR LUI OU SES SOUS-TRAITANTS.

ADVENANT LE CAS OÙ DES SOUS-TRAITANTS ONT OMIS D'INCLURE DANS LEUR PRIX UN OU PLUSIEURS ÉLÉMENTS DEMANDÉS AUX PLANS ET DEVIS, IL EST DE LA RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR DE FOURNIR ET D'INSTALLER LES DITS ÉLÉMENTS OMIS.

NE PAS MESURER À L'ÉCHELLE SUR LES DESSINS.

LIRE LES DESSINS DE STRUCTURE CONJOINTEMENT AVEC LES AUTRES DOCUMENTS CONTRACTUELS.

L'ENTREPRENEUR DOIT SIGNALER À L'INGÉNIEUR TOUTE INCOHÉRENCE QUI POURRAIT EXISTER DANS LES DESSINS.

L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER SUR PLACE TOUTES LES DIMENSIONS, ENCOMBREMENTS OU CONDITIONS POUVANT AFFECTER LES TRAVAUX ET AVISER L'INGÉNIEUR DE TOUTE ANOMALIE AVANT DE DÉBUTER LES TRAVAUX.

L'ENTREPRENEUR DOIT FOURNIR TOUTE LA MAIN D'ŒUVRE, LES MATÉRIAUX ET LES ÉQUIPEMENTS NÉCESSAIRES POUR EFFECTUER LES TRAVAUX MONTRÉS AUX DESSINS.

DURANT LES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE TOUT DOMMAGE CAUSÉ AUX BÂTIMENTS EXISTANTS PAR SES EMPLOYÉS OU D'AUTRES PERSONNES SOUS SES ORDRES. LES DOMMAGES DOIVENT ÊTRE RÉPARÉS À SES FRAIS DURANT L'EXÉCUTION DES TRAVAUX. GARDER LES LIEUX PROPRES ET LIBRES DE TOUT DÉBRIS.

L'ENTREPRENEUR ET SES SOUS-TRAITANTS DOIVENT CONSIDÉRER QUE LES TRAVAUX DÉPENDENT DES CONDITIONS DE CHANTIER. ILS SONT TENUS DE COMPLÉTER LES TRAVAUX SELON LES RÈGLES DE L'ART ET À LA SATISFACTION DE L'INGÉNIEUR.

L'ENTREPRENEUR DOIT CONTREVENTER ADÉQUATEMENT LE BÂTIMENT DURANT LA CONSTRUCTION ET NUTILISER QUE DES MATÉRIAUX NEUFS.

NOTES DE CALCUL

TOUS LES ÉLÉMENTS DE CHARPENTE ONT ÉTÉ CALCULÉS SELON LES EXIGENCES DU CODE DE CONSTRUCTION DU QUÉBEC-CHAPITRE 1, BÂTIMENT, DU CODE NATIONAL DU BÂTIMENT-CANADA 2010 (MODIFIÉ) ET DE LA NORME CAN/CSA-S16

DESSINS D'ATELIER

TOUS LES DESSINS D'ATELIER DOIVENT ÊTRE SOUMIS PAR L'ENTREPRENEUR CONFORMÉMENT AUX EXIGENCES DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES.

LORSQUE DEMANDÉ, SOUMETTRE À L'INGÉNIEUR POUR COMMENTAIRES LES DESSINS D'ATELIER, LES FICHES TECHNIQUES

ET LES ÉCHANTILLONS DE PRODUITS PRESCRITS.

IL EST DÉFENDU D'ENTREPRENDRE DES TRAVAUX DONT LES DESSINS D'ATELIER, LES FICHES TECHNIQUES ET ÉCHANTILLONS N'ONT PAS ÉTÉ RETOURNÉS AVEC LES COMMENTAIRES DE L'INGÉNIEUR.

LES DESSINS D'ATELIER DOIVENT ÊTRE SIGNÉS ET SCÉLLÉS PAR UN INGÉNIEUR MEMBRE EN RÉGLE DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC.

TRAVAUX DE DÉMOLITION ET OUVRAGES TEMPORAIRES

EXÉCUTER LES TRAVAUX DE DÉMOLITION CONFORMÉMENT AU CODE DE SÉCURITÉ POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION.

ENTREPRENDRE LA DÉMOLITION DES OUVRAGES DANS L'ÉTAT OÙ ILS SONT AU MOMENT DE L'INSPECTION DU CHANTIER AVANT LA PRÉSENTATION DE LA SOUMISSION.

SI DEMANDÉ PAR L'INGÉNIEUR, SOUMETTRE AUX FINS DE VÉRIFICATION DES DESSINS, SCHEMAS ET DÉTAILS INDIQUANT L'ORDRE DE DÉMONTAGE DES OUVRAGES, PROTECTIONS OU LES PIÈCES D'ÉTAIEMENT TEMPORAIRE.

LES DESSINS DES ÉLÉMENTS D'APPUI DOIVENT PORTER LE SCAEU D'UN INGÉNIEUR MEMBRE EN RÉGLE DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC.

TOUS LES TRAVAUX DE DÉMOLITION, DE PROTECTION ET/OU D'ÉTAIEMENT TEMPORAIRE NÉCESSAIRES À LA RÉALISATION DES TRAVAUX DEMANDÉS AUX PLANS ET DEVIS SONT SOUS L'ENTRIÈRE RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR. IL DOIT RECOURIR À SES PROPRES EXPERTS POUR LA CONCEPTION ET ÉVALUATION DE CES OUVRAGES.

PRENDRE TOUTES LES MESURES NÉCESSAIRES POUR EMPÊCHER LE DÉPLACEMENT OU AFFAISSEMENT DES PARTIES DE BÂTIMENT À CONSERVER ET POUR ÉVITER QUELLES NE SOIENT ENDOMMAGÉES. RÉPARER LES OUVRAGES ENDOMMAGÉS ET ASSUMER LA RESPONSABILITÉ DES BLESSURES QUI POURRAIENT RÉSULTER DES TRAVAUX DE DÉMOLITION.

FOURNIR ET INSTALLER LES PIÈCES NÉCESSAIRES AU RENFORCEMENT ET À L'ÉTAIEMENT.

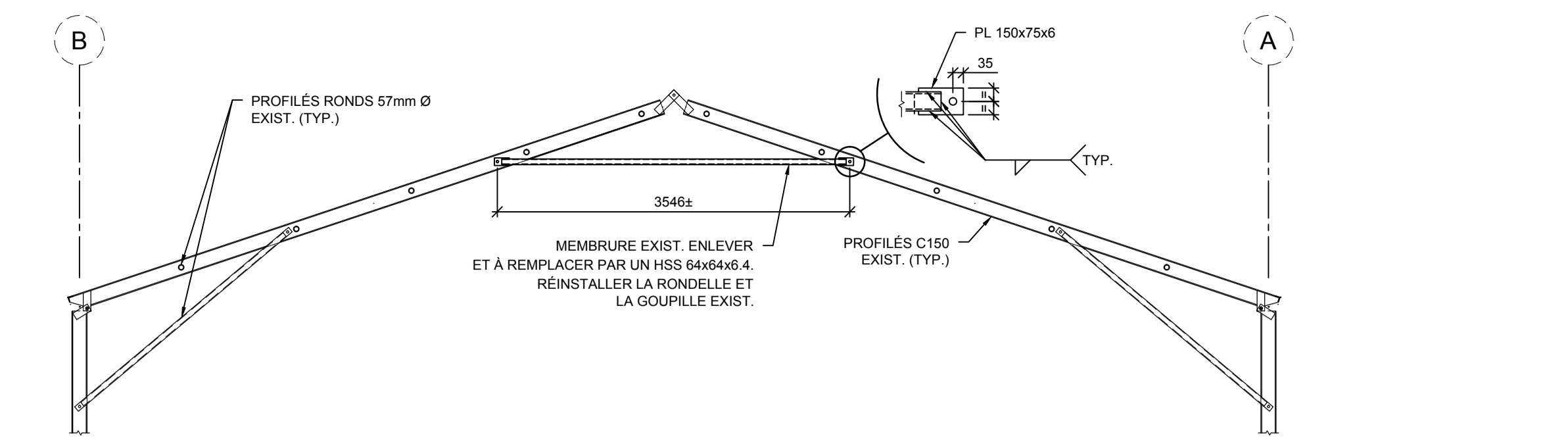
SAUF INDICATION CONTRAIRE, DÉBARRASSER LE CHANTIER DES DÉBRIS DE DÉMOLITION EN RESPECTANT LES EXIGENCES DES AUTORITÉS COMPÉTENTES.

ACIER DE CHARPENTE

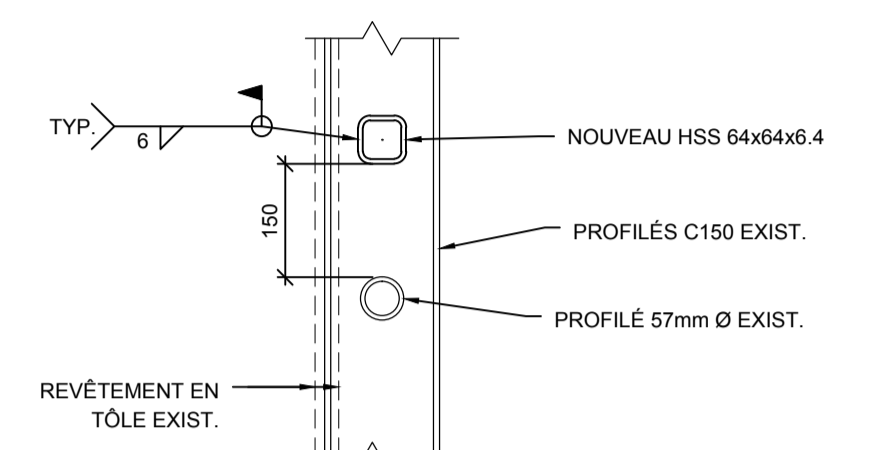
LA FABRICATION ET LE MONTAGE DES OUVRAGES EN ACIER DE CHARPENTE DOIVENT ÊTRE EXÉCUTÉS CONFORMÉMENT À LA NORME CAN/CSA-S16.

TOUTES LES DIMENSIONS DONNÉES AUX DESSINS DOIVENT ÊTRE VÉRIFIÉES AU CHANTIER. L'ENTREPRENEUR DOIT SOUMETTRE SES DESSINS D'ATELIER À L'INGÉNIEUR AVANT DE PROCÉDER À LA FABRICATION DE LA CHARPENTE. CES DESSINS DOIVENT ÊTRE SIGNÉS ET SCÉLLÉS PAR UN INGÉNIEUR, MEMBRE EN RÉGLE DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC.

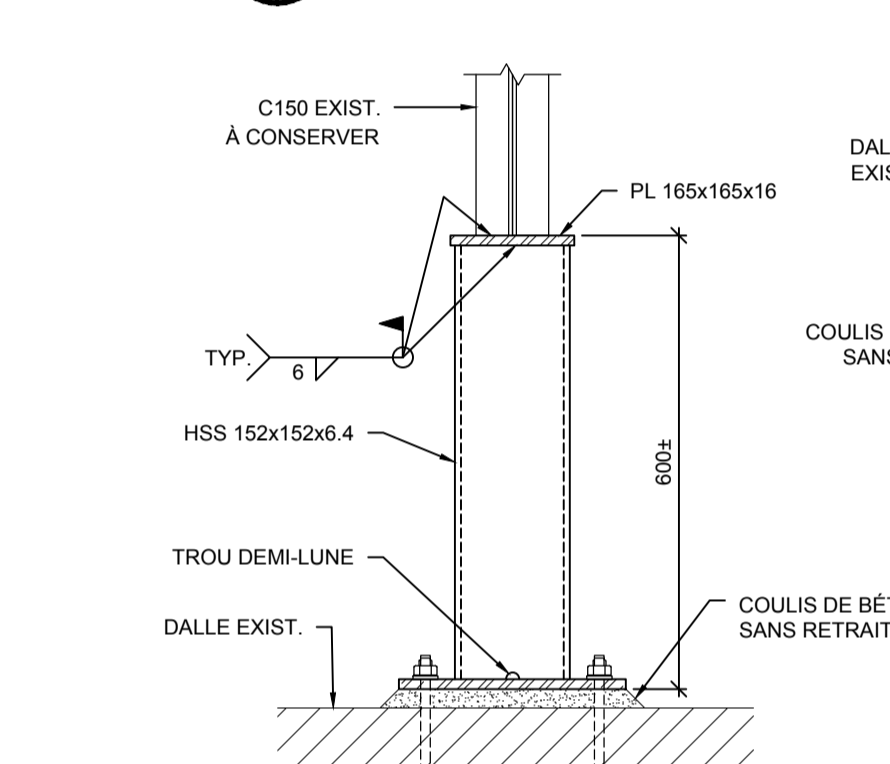
L'ACIER DE CHARPENTE DOIT ÊTRE NEUF ET SANS ÉPISSURE CONFORME À LA NORME CAN/CSA-G40.21 NUANCE 300W POUR LES AUTRES PROFILS STANDARD, LES CORNIÈRES ET LES PLAQUES; ASTM A500 GRADE C POUR LES PROFILS TUBULAIRES.



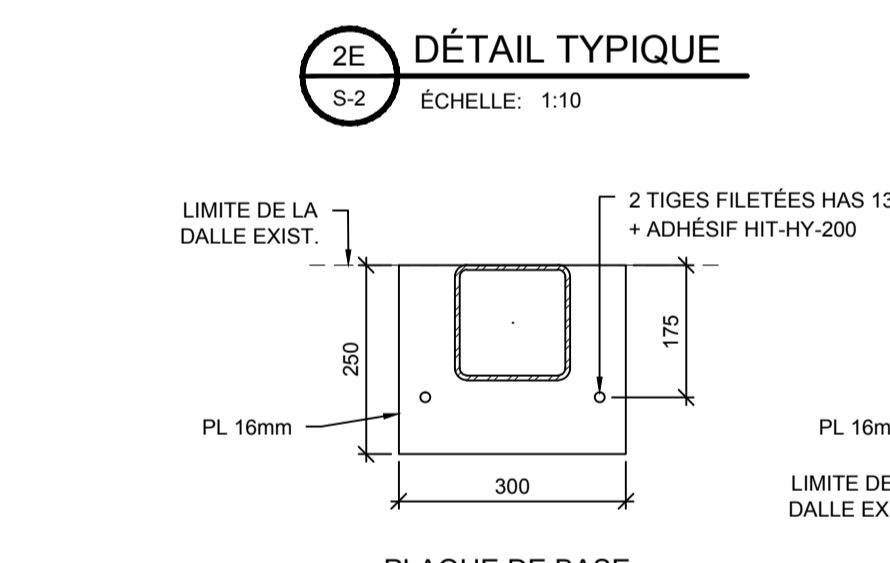
ÉLÉVATION  
2A S-2 ÉCHELLE: 1:50



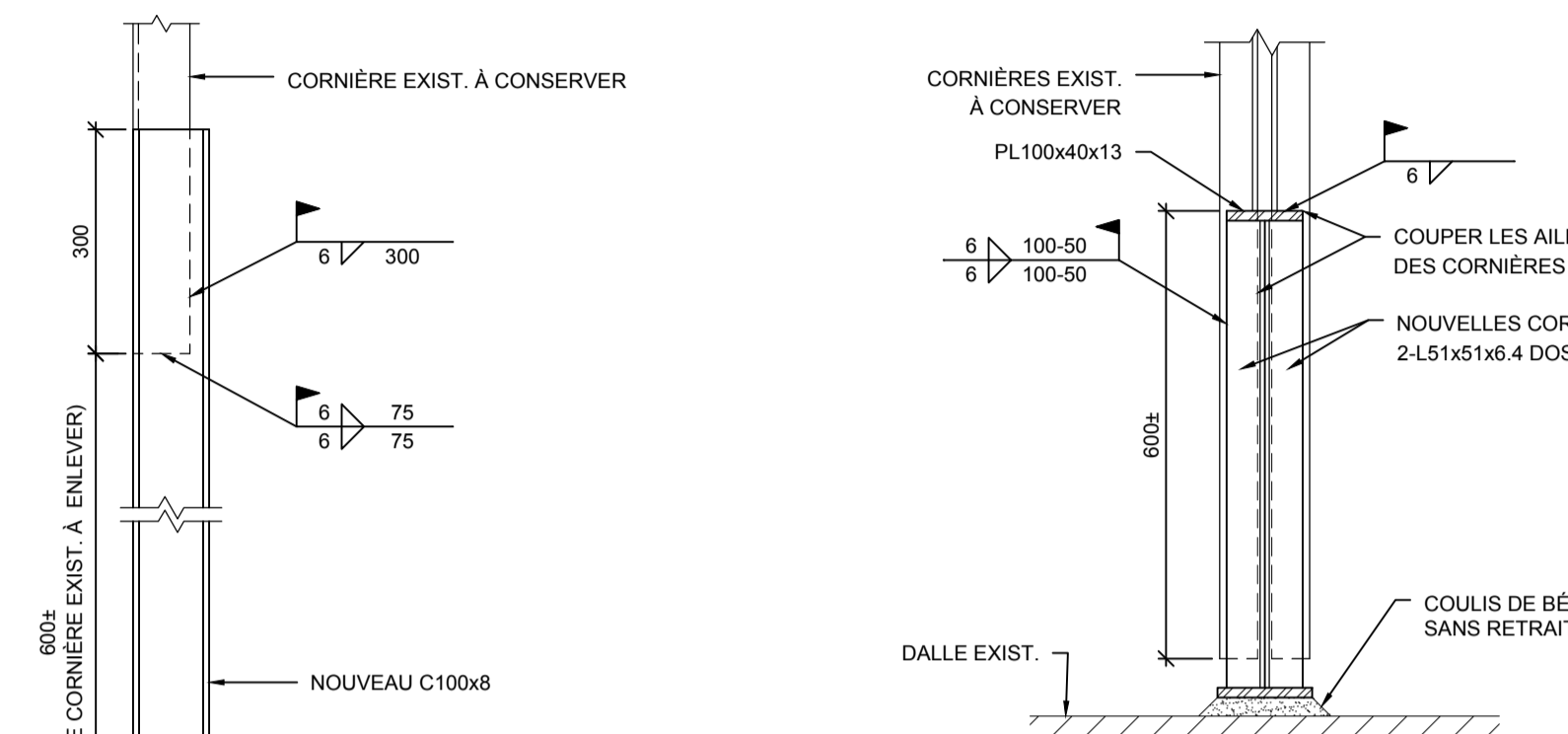
COUPE  
2B S-2 ÉCHELLE: 1:10



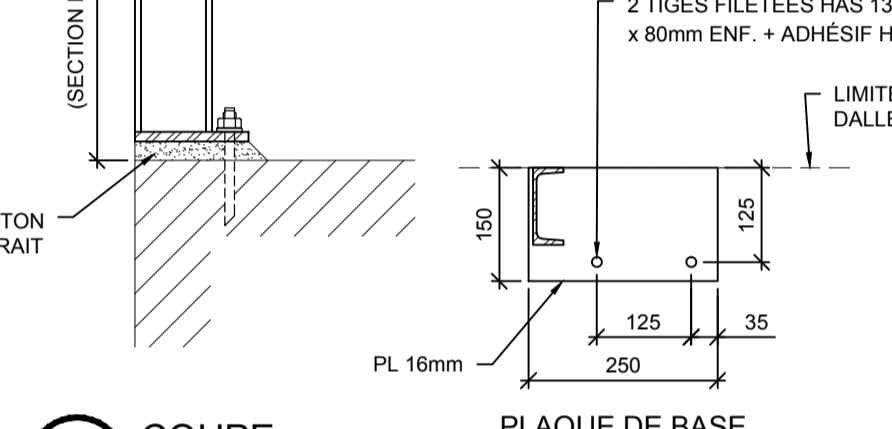
COUPE  
2C S-2 ÉCHELLE: 1:10



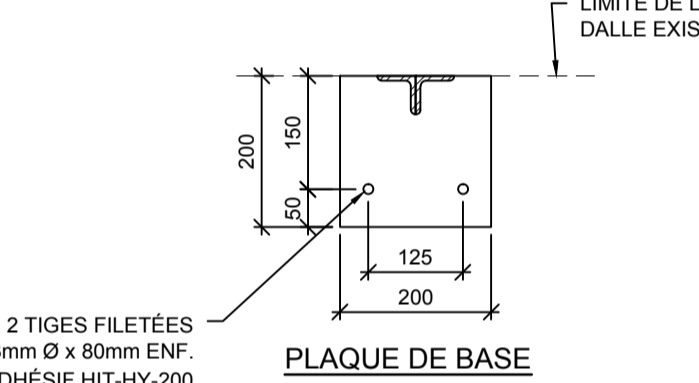
DÉTAIL TYPIQUE  
2E S-2 ÉCHELLE: 1:10



COUPE  
2D S-2 ÉCHELLE: 1:10



PLAQUE DE BASE



PLAQUE DE COIN

TOUT L'ACIER DOIT ÊTRE RECOUVERT D'UNE COUCHE D'APPRÊT EN USINE CONFORME À LA NORME AFPC/CISC 1-73a

L'ACIER DES BOUTONS D'ANCRAGE BASSE RÉSISTANCE DOIT ÊTRE DU TYPE ASTM-A307, NUANCE A.

SAUF INDICATION CONTRAIRE, TOUTES LES CHEVILLE D'ANCRAGE SONT DU TYPE "HILT" OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ.

SAUF INDICATION CONTRAIRE, LE PRODUIT DE SCÉLLEMENT DES CHEVILLE D'ANCRAGE ET DES GOIJONS D'ARMATURE EST L'ADHÉSIF "HIT HY-200 SAFE SET" DE HILTI.

TOUS LES ASSEMBLAGES AU CHANTIER DOIVENT ÊTRE FAITS À L'AIDE DE BOULONS M20 ASTM A-325; SAUF INDICATION CONTRAIRE, LES ASSEMBLAGES FAITS EN ATELIER DOIVENT ÊTRE SOUDÉS. TOUS LES ASSEMBLAGES DOIVENT COMPORTER AU MOINS 2 BOULONS.

ASSEMBLAGES BOULONNÉS : TYPE CONTACT BOULONS M20 ASTM A-325M FILETS HORS DU PLAN DE CISAILEMENT (MINIMUM 2 BOULONS PAR ASSEMBLAGE).

ASSEMBLAGES SOUDÉS (E49XX): SELON CAN/CSA W48 ET CSA W59-M.

LA SOUDURE DOIT ÊTRE CONFORME AUX NORMES CAN/CSA W48.1 ET W59-M. LES COMPAGNIES DE SOUDAGE DOIVENT ÊTRE QUALIFIÉES SELON LA NORME CSA W47.1 CATÉGORIE 1 OU 2.1.

L'ENTREPRENEUR DOIT FOURNIR LES CALES, GOUSSETS ET AUTRES PIÈCES NON SPÉCIFIQUEMENT MONTRÉS AUX DESSINS MAIS REQUIS POUR COMPLÉTER LES TRAVAUX.

LES PLAQUES ET LES GOUSSETS DOIVENT AVOIR UNE ÉPAISSEUR MINIMALE DE 8mm SAUF INDICATION CONTRAIRE AUX DESSINS.

RETOUCHER AU CHANTIER LES BOULONS, LES SOUDURES ET LES SURFACES DONT LA PEINTURE EST BRÛLÉE OU ÉRAFLÉE

NOTES IMPORTANTES

- 1- L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE D'ÉTAYER CONVENABLEMENT LE BÂTIMENT LORS DES TRAVAUX DE DÉMOLITION ET DE RENFORCEMENT. IL DOIT S'ASSURER DE NE PAS CAUSER DE DÉPLACEMENT DU BÂTIMENT PAR SES TRAVAUX. FOURNIR À CET EFFET UN PLAN D'ÉTAIEMENT TEMPORAIRE SIGNÉ-SCÉLLÉ PAR UN INGÉNIEUR.
- 2- TOUTES LES MESURES DOIVENT ÊTRE PRISES AU CHANTIER AVANT LA FABRICATION.
- 3- LA LONGUEUR DES SECTIONS DE POTEAUX À COUPER DOIVENT ÊTRE VALIDÉES SUR PLACE AFIN DE S'ASSURER DE RETIRER LA TOTALITÉ DES SECTIONS TRÈS CORRODÉES.
- 4- L'ENTREPRENEUR DOIT S'ASSURER QUE LA FIXATION DES NOUVEAUX ANCRAGES SE FASSE DANS DU BÉTON NON-ENDOMMAGÉ. DANS LE CAS CONTRAIRE, L'ENTREPRENEUR DOIT AVISER L'INGÉNIEUR.
- 5- L'ENTREPRENEUR DOIT PRÉVOIR LA DÉMOLITION SÉLECTIVE DES SECTIONS DE TÔLE EXTERIEURE POUR LA RÉALISATION DES INTERVENTIONS SUR LES COLONNES D'ACIER.
- 6- AFIN D'ASSURER L'APPUI ADÉQUAT DES NOUVELLES BASES DE COLONNES, FOURNIR LES MATÉRIAUX ET LA MAIN D'ŒUVRE AFIN DE RÉPARER 15 ZONES DE BÉTON ENDOMMAGÉ DE LA DALLE À L'EMPLACEMENT DES COLONNES EXISTANTES. LES RÉPARATIONS AURONT 300mm x 150mm x 76mm D'ÉPAIS. ET SERONT EFFECTUÉES À L'AIDE D'UN BÉTON AUTO-NIVELANT SIKACRETE 08-SUCC. SUIVRE LES RECOMMANDATIONS DU MANUFACTURIER POUR LES DOSAGES. LES TAUX D'APPLICATION, LES MÉTHODES DE PRÉPARATION DU BÉTON ET LES MÉTHODES D'APPLICATION DES PRODUITS PRÉVUS. PRÉVOIR ÉGALEMENT LA MISE EN PLACE DE 6 VIS DE TYPE "TAPCON" DE 76mm DE LONGUEUR À CHAQUE ZONE DE RÉPARATION POUR ASSURER LE LIAISONNEMENT AU BÉTON EXISTANT.

CE DOCUMENT NE DOIT PAS SERVIR À LA CONSTRUCTION

Table with columns: No., DATE, MODIFICATION, PAR

RÉVISIONS PARTIELLES

Table with columns: No., DATE, MODIFICATION, PAR. Includes entries for 'APPEL D'OFFRES RÉV 01' and 'POUR COMMENTAIRES'.

ÉMISSIONS GÉNÉRALES

TOUTES LES DIMENSIONS DOIVENT ÊTRE PRISES ET VÉRIFIÉES AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX

Scieur



Dessin

STRUCTURE  
PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE  
PLAN DU TOIT  
COUPES & DÉTAILS  
NOTES GÉNÉRALES

Dessinateur : J.-P. LAFRANCE, tech.  
Concepteur : J.-F. BRISSON, ing.  
Vérification : J.-F. BRISSON, ing.  
Chargé de projet : J.-F. BRISSON, ing.



Table with columns: D.A.O. no., Echelle, Date, No. Projet, No. Feuille. Includes values: 16P690-01 - 02 - S00.dwg, INDICUÉE, MARS 2016, 16P690-01, S-1 / 1